

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240919-19092024_61-DE



Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votes Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 1 (André BERTRAND)

APPROUVE le règlement intérieur de la Communauté de communes tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, et sa prise d'effet immédiate.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme : Le Secrétaire de séance
 Yves LE POEC

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 20 septembre 2024.